conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: 7.0

Numéro de la FDS: 04.01.2023 102000000082

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

13.01.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Repair Paint Zinc bright 25 I

UFI : HSY4-W058-3003-QP15

Code du produit 08235028V

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Encre d'imprimerie; Matières apparentées aux encres

d'imprimerie; Colorant, Agents de coloration, teintures

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société **ECKART GmbH**

Guentersthal 4 91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax +499152777008

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)

Call and response in your language is possible.

Contract no.: ECKART29003-NCEC

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 Sensibilisation cutanée. Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes

H226: Liquide et vapeurs inflammables. H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

102000000082 Date de la première version publiée: 7.0 04.01.2023

13.01.2014

cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système respiratoire

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes

aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336 H410

Très toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

En cas de consultation d'un médecin, P101 Conseils de prudence

garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

> chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne

pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un

endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement. P273 P280 Porter des gants de protection/ des

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage/ une

protection auditive.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec,

une poudre chimique ou une mousse anti-

alcool pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P501

P405 Garder sous clef.

Elimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: 7.0 04.01.2023

Numéro de la FDS: 102000000082

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

13.01.2014

agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

xylène

acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate anhydride maléique

Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoguer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin,

garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans

un endroit bien ventilé.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501

Éliminer le contenu/ récipient dans une

installation d'élimination des déchets

agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

xylène

acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate anhydride maléique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Composants	T	1 a : - \(\sigma \)	
Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	ClassificationRÈGLE MENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6 231-175-3 030-001-01-9 01-2119467174-37	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 25 - < 50
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 918-668-5 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 20 - < 25
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5 231-072-3 013-002-00-1 01-2119529243-45	Flam. Sol. 1; H228	>= 1 - < 10
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	64742-48-9 918-481-9 01-2119457273-39	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10
composés de l'ion ammonium quaternaire, coco alkyléthyldiméthyles, sulfates d'éthyle	68308-64-5 939-607-9	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 0,25 - < 1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

		Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	
acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate	85711-46-2 288-306-2	Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315	>= 0,1 - < 1
anhydride maléique	108-31-6 203-571-6 607-096-00-9 01-2119472428-31	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 1; H372 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 %	>= 0,001 - < 0,1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Sable sec

Mousse

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version 7.0

Date de révision: 04.01.2023

Numéro de la FDS: 102000000082

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

13.01.2014

fermées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

Ne pas rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Éviter la formation d'aérosols.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version 7.0 Date de révision: 04.01.2023

Numéro de la FDS: 102000000082

Date d'impression: 16.04.2024

Date de la première version publiée:

13.01.2014

manipulation sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les

décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Réaction avec l'eau en libérant un gaz

extrêmement inflammable (hydrogène). Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le conteneur

fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes

aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de

otookogo

stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-

inflammables.

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de

l'entreposage.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions

exothermiques.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6	VME	7 mg/m3	FR VLE
	Information su		urs limites réglementaires co	
		VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m3	FR VLE
	Information su	upplémentaire: Valeu	urs limites réglementaires co	ntraignantes
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
	Information su travers la pea	u, Indicatif	ifie la possibilité d'absorption	
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			n significative à
		VME	50 ppm 221 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			, Valeurs
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			, Valeurs
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
	Information su	ipplémentaire: Valeu	urs limites indicatives	
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE
	Information su	upplémentaire: Valeu	urs limites indicatives	
		VME	7 mg/m3	FR VLE
	Information su		urs limites réglementaires co	
		VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 7.0 04.01.2023 Date de la première version publiée:

13.01.2014

		VME (Fumées de soudage)	5 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	64742-48-9	VME (Vapeur)	1.000 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Une valeur d'objectif de 500 mg/m3 avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été., Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives			
anhydride maléique	108-31-6	VLCT (VLE)	1 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque d'allergie, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	150 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	32 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	11 mg/kg
	Consommateu	Ingestion	Long terme - effets	11 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 7.0 04.01.2023 Date de la première version publiée:

13.01.2014

	rs		systémiques	
xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	289 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	289 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	180 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,8 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	174 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets locaux	174 mg/m3
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	108 mg/kg
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg
poudre (stabilisée) d'aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,72 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,95 mg/kg
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1500 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	900 mg/m3
anhydride maléique	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic and local effects	0,4 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic and local effects	0,04 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	0,04 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la	Aigu - effets locaux	0,04 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

peau

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Eau douce	0,0206 mg/l
	Eau de mer	0,0061 mg/l
	STP	0,100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	235,6 mg/kg
	Sédiment marin	121 mg/kg
	Sol	35,6 mg/kg
xylène	Eau douce	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	12,46 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	2,31 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	STP	6,58 mg/l
	periodical release	0,327 mg/l
poudre (stabilisée) d'aluminium	Eau douce	0,0749 mg/l
	clarification plant	20 mg/l
anhydride maléique	Eau douce	0,04281 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,344 mg/kg
	Eau de mer	0,004281 mg/l
	Sédiment marin	0,0334 mg/kg
	Sol	0,0415 mg/l
	periodical release	0,4281 mg/l
	STP	44,6 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

Lunettes de protection chimique

visage

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version 7.0

Date de révision: 04.01.2023

Numéro de la FDS: 102000000082

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

13.01.2014

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien

adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite

d'exposition est dépassée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique liquide

Couleur argent

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition 136 °C

Inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Limite d'inflammabilité supérieure

7 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité

inférieure

Limite d'inflammabilité inférieure

0.6 % (v)

Point d'éclair 36 °C

Température d'auto-

inflammation

Non pertinent

Température de Donnée non disponible décomposition

рΗ substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité

Viscosité, cinématique : > 21 mm2/s (40 °C)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

Temps d'écoulement : 70 - 90 s à 20 °C

Section transversale: 4 mm

Méthode: DIN 53211

Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 1,15 gcm3

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation

possible d'hydrogène.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides

Bases Oxydants

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,41 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.492 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg

xylène:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation de courte durée.

poudre (stabilisée) d'aluminium:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): Atmosphère de test: vapeur

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version 7.0

Date de révision: 04.01.2023

Numéro de la FDS: 102000000082

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

13.01.2014

Remarques: On n'a pas pu déterminer une

CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

composés de l'ion ammonium quaternaire, coco alkyléthyldiméthyles, sulfates d'éthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un

contact cutané unique.

anhydride maléique:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

xylène:

Résultat : Irritation de la peau

composés de l'ion ammonium quaternaire, coco alkyléthyldiméthyles, sulfates d'éthyle:

Résultat : Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une

exposition de une à quatre heures et d'une période

d'observation allant jusqu'à 14 jours.

anhydride maléique:

Résultat : Irritation sévère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Composants:

xylène:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

102000000082 Date de la première version publiée: 7.0 04.01.2023

13.01.2014

Résultat Irritation des yeux

composés de l'ion ammonium quaternaire, coco alkyléthyldiméthyles, sulfates d'éthyle:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

anhydride maléique:

Résultat Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

anhydride maléique:

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé des voies

respiratoires chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Mutagénicité sur les cellules : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P) germinales- Evaluation

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Mutagénicité sur les cellules : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

germinales- Evaluation

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% Cancérogénicité - Evaluation :

(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%

(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

xylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

xylène:

Organes cibles : Système nerveux central

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

2.

anhydride maléique:

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME

peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé):

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

composés de l'ion ammonium quaternaire, coco alkyléthyldiméthyles, sulfates d'éthyle:

Facteur M (Danger à court

terme (aigu) pour le milieu

aquatique)

Facteur M (Danger à long

terme (chronique) pour le

milieu aquatique)

: 1

10

A member of ALTANA

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des

déchets

: 08 01 11 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

 ADR
 : UN 1263

 IMDG
 : UN 1263

 IATA
 : UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : PEINTURES

IMDG : PAINT

(Quaternary ammonium salt)

IATA : Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADR : 3 IMDG : 3 IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en : (D/E)

tunnels

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3 EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de : 366

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d'emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

IATA (Passager)

Instructions de : 355

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d'emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la : Les conditions de limitation pour les

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 102000000082 Date de la première version publiée: 7.0 04.01.2023

13.01.2014

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et

articles dangereux (Annexe XVII)

entrées suivantes doivent être prises

en compte:

Numéro sur la liste 3

solvant naphta aromatique léger (pétrole) (Numéro sur la liste 3) xylène (Numéro sur la liste 3) poudre (stabilisée) d'aluminium

(Numéro sur la liste 40)

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition (Numéro sur la liste 3) composés de l'ion ammonium

quaternaire, coco

alkyléthyldiméthyles, sulfates d'éthyle (Numéro sur la liste 3) éthylbenzène (Numéro sur la liste

40, 3)

néodécanoate de manganèse

(Numéro sur la liste 3)

butan-1-ol (Numéro sur la liste 3) huile de ricin sulfatée, sel de sodium

(Numéro sur la liste 3)

2,6-diméthylheptan-4-one (Numéro

sur la liste 3)

N,N-diéthylhydroxylamine (Numéro

sur la liste 40, 3)

Aliphatischer Carbonsäureester (REF.: 72243/00/2010.0006,

GERMANY) (Numéro sur la liste 40,

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Composés organiques Directive 2004/42/CE

volatils Contenu en composés organiques volatils (COV): 38,7 %,

445,09 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H228 : Matière solide inflammable.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H311 : Toxique par contact cutané. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des veux.

H315
H317
Peut provoque une irritation cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoguer somnolence ou vertiges.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiquë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables

Flam. Sol. : Matières solides inflammables Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire

Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à

l'établissement d'une première liste de valeurs limites

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

7.0 04.01.2023 102000000082 Date de la première version publiée:

13.01.2014

d'exposition professionnelle de caractère indicatif

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif): NO(A)EL - Effet non observé (nocif): NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS -Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire Classification du mélange:

Flam. Liq. 3 H226

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de

l'évaluation des produits

Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Repair Paint Zinc bright 25 I

Version 7.0	Date de révision: 04.01.2023	Numéro de la FDS: 102000000082	Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée: 13.01.2014
STOT	SE 3	H336	Méthode de calcul
STOT	SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquation	c Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquation	c Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR